

# Conseil Municipal

Le lundi 13 janvier 2020, à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre FOUCHET, Maire.

**Présents** : Mmes BARDELOT Nicole, CROS Patricia, JACQUET Stéphanie, LAUGERAT Odile, RAIMBAULT Martine et TAILLANDIER Armelle, MM. ASSADET Alain, AUDIOT Francis BERGERAULT Erick, BLAIN Claude, FERRIERE Laurent, FOUCHET Pierre, KOENIG Jean-Marc, NOUAT Christian et REMANJON Patrice.

**Absente excusée** : Mme CHARPENTIER Céline.

**Secrétaire de séance** : M. AUDIOT Francis.

---

*Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la dernière séance et passe à l'ordre du jour.*

---

## **RAPPORT OUVERTURE DES OFFRES CONCERNANT LES TRAVAUX ROUTE DES AIX :**

l'adjoint chargé des travaux de voirie informe le Conseil Municipal des propositions concernant les entreprises retenues (2 lots envisagés) par la commission d'appel d'offres réunie le 6 décembre 2019 pour les travaux d'aménagement de la route des Aix d'Angillon, le Conseil Municipal décide de retenir, à la majorité des membres présents (13 voix pour et 2 abstentions) :

Lot n° 1 VRD – Tranche ferme et conditionnelle entreprise COLAS CENTRE OUEST de BOURGES, montant des travaux : 307 642,89 € HT ;

Et à l'unanimité des membres présents :

Lot n° 2 SIGNALISATION - Tranche ferme et conditionnelle entreprise SIGNANET de DECIZE, montant des travaux : 10 758,00 € HT.

Ces travaux débiteront en mars et une réunion publique de présentation avec les riverains sera prévue prochainement.

**CHEMIN DU GARÇONNET « LES FAUCARDS »** : le Conseil Municipal est informé qu'une demande d'acquisition d'une partie du Chemin dit du Garçonnet au hameau les Faucards a été reçue en mairie. Il s'agit là d'un chemin rural ne desservant plus aucune parcelle. Le Maire souhaite toutefois réunir tous les riverains de ce chemin avant d'entreprendre toutes les démarches utiles à une voire plusieurs ventes de ce chemin. Alain ASSADET, étant directement concerné, quitte la séance. Le Conseil Municipal, à l'unanimité (14 voix pour), accepte de vendre ledit chemin du Garçonnet aux riverains concernés. Le prix de vente et les conditions d'acquisition seront fixés lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

Monsieur Alain ASSADET réintègre la séance.

## **INFORMATIONS SUR LE POS CADUC AU 1<sup>er</sup> JANVIER ET SES CONSEQUENCES** :

le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il a reçu très dernièrement une information de la Direction Départementale des Territoires du Cher précisant que l'article L174-5 du code de l'urbanisme par l'article 18 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relatif à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, prévoit un report de la validité des P.O.S. (Plans d'Occupation des Sols) au 31 décembre 2020.

## **COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS MUNICIPALES** :

L'adjoint chargé de l'environnement et des espaces verts informe l'assemblée des travaux en cours de réalisation à savoir : dépose des décorations de Noël, pose d'un nouvel abribus au hameau « Les Faucards » changement de terre dans plusieurs massifs communaux (place de l'Eglise), prévision des commandes de plants pour le fleurissement 2020. Une réflexion sur les ressources en eau d'arrosage et de lavage divers est actuellement suivie. Le nombre des points de collecte d'eaux pluviales est recensé et il s'avère que des cuves de récupération pourraient être acquises afin d'assurer une autonomie complète en matière d'arrosage l'été. Il informe également le Conseil Municipal que la commission tourisme de la C.C.T.H.B. (Communauté de Communes Terres du Haut Berry) a défini

des plans d'action en matière d'œnotourisme : marche gourmande, partenariat divers. Une prochaine réunion est prévue le mercredi 15 janvier à la Mairie avec plusieurs vigneron de Menetou-Salon.

L'adjointe chargée de l'animation et des associations remercie l'ensemble de l'assemblée pour la production des articles du dernier bulletin municipal ainsi que pour sa distribution. Elle fait état de la fréquentation (assez élevée) du site internet de la Commune. Le personnel communal sera convié le mercredi 15 janvier au restaurant scolaire à 18 h 30 pour les vœux de la Municipalité. Les bénévoles qui assurent la bonne marche de la bibliothèque municipale vont faire parvenir un projet d'aménagement de ces locaux. Concernant le comice 2020, les jeunes filles âgées de 16 à 22 ans recevront très prochainement une invitation en vue de leur éventuelle participation à l'élection de la reine de Menetou-Salon lors du bal qui aura lieu le samedi 18 avril prochain à la Salle des Fêtes. Un devis pour l'animation de ce bal est attendu. Il est rappelé que la Commune de Menetou-Salon ne présentera pas de char mais une troupe de rue qui n'est pas encore trouvée à ce jour.

L'adjoint chargé de la voirie et des bâtiments communaux informe le Conseil Municipal qu'un passage de caméra dans le réseau d'eaux usées de la borne de camping-cars sur la place du haut du bourg sera fait dans le courant du mois de janvier en vue de connaître les raisons du dysfonctionnement constaté.

#### **AFFAIRES ET INFORMATIONS DIVERSES :**

Le Conseil Municipal accepte de verser une subvention de 120 € à la coopérative scolaire de Menetou-Salon.

Le S.D.E. 18 (Syndicat Départemental d'Energie du Cher) a fait parvenir des propositions d'extension de l'éclairage public, rue de la Gare et à l'étang communal de Farges. Le Conseil Municipal accepte le devis proposé pour l'extension de l'éclairage public rue de la Gare. En ce qui concerne l'Etang communal, des demandes de modification seront notifiées au S.D.E. 18 et une nouvelle estimation sera donc établie et soumise au Conseil Municipal.

Il accepte également le versement d'une indemnité de régie à l'agent en charge de la Police Municipale.

Un projet de convention pour le prêt du local communal 2 rue du Champ de la Dame est soumis à l'assemblée qui accepte à l'unanimité ce projet et autorise le Maire à signer toutes les pièces utiles.

Une demande de location d'un pré communal voisin de l'Etang de Farges a été faite. M. Patrice REMANJON, auteur de cette demande, quitte la séance et le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de lui louer ladite parcelle communale. Les modalités de locations seront définies lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal. M. Patrice REMANJON réintègre la séance.

***Séance levée à 21 h 15.***